



MAGNY LE HONGRE
Commune du Val d'Europe

Le 2 janvier 2019

Tribunal Administratif de Melun
43, rue du Gal de Gaulle
Case postale
77008 Melun cedex

Nos réf: JPB/JME/11-2019

Vos réf: **Dossier n° 1807239**

Fédération des cirques de tradition et propriétaires d'animaux de spectacle
C/ Commune de Magny le Hongre

Objet : Abrogation de la délibération du 23/05/2016 - n°2016.31 relative à l'interdiction d'installation de cirques avec animaux sauvages.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal, lors de sa séance du 24 septembre 2018, a par sa délibération n°2018.63, annulé la délibération n°2016.31 relative à l'interdiction d'installation de cirques avec animaux sauvages.

Je vous remercie et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Maire empêché



Marie-France AUBEY

1^{ère} Adjointe au Maire de Magny le Hongre

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	24	17
Date de convocation : le 18 septembre 2018		
Date d'affichage : le 24 septembre 2018		

DELIBERATION

N° 2018-63

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE
MAGNY LE HONGRE**

**Séance du vingt quatre
deux mille dix huit
à vingt heures trente**

Le 24 septembre 2018, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 septembre 2018, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean Paul BALCOU, Maire de Magny le Hongre.

Présents : Mesdames AUBEY, DENOYELLE, FLAMENT-BJARSTAL, HENRY-TAHRAOUI, HERIQUE, LAURENT, MIKAËLIAN, PEREZ-LOPEZ.

Messieurs BALCOU, BOUCHER, CHIONA, GUERIN, LAFITTE, MASSON, NOEL, PASQUIER, SCHILLINGER.

Absents excusés :
Monsieur LE CASTRAIN
Madame RENUCCI ayant donné pouvoir à M. GUERRIN
Madame RAMAGE ayant donné pouvoir à Mme LAURENT
Monsieur RIBOURG ayant donné pouvoir à M. BOUCHER
Monsieur MOUTY ayant donné pouvoir à M. BALCOU
Monsieur CHOUKROUN ayant donné pouvoir à Mme AUBEY
Monsieur DAVID ayant donné pouvoir à Mme MIKAELIAN

Secrétaire de séance : Gisèle HENRY-TAHRAOUI

OBJET :

Annulation de la délibération sur l'installation de cirques avec animaux sauvages

Vu le CGCT
Vu la délibération 2016.31 relative à l'interdiction d'installation de cirques avec animaux sauvages
Vu la délibération 2012.37 relative à la tarification d'occupation du domaine public communal

Considérant qu'il convient d'assurer une cohérence entre les délibérations.

Monsieur le Maire propose de rapporter la délibération 2016.31

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

Article 1 : rapporte la délibération n°2016.31 relative à l'interdiction d'installation de cirques avec animaux sauvages.

REÇU EN PREFECTURE
Le 26/10/2018
Application agréée f.lesgaltes.com
99_DE-077-217702607-20180924-02016_63-DE

Article 2 :
Ampliation à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Torcy,
- Archives communales

Le Maire de Magny Le Hongre



Jean Paul BALCOU